

RÈGLEMENT DU TRAIL DES FONDUS 2014

Article 1. ORGANISATEUR

Le Trail des Fondus est une épreuve organisée par l'association

“Les Fondus Sézannais”.

Article 2. ÉPREUVES

Cette épreuve est une course nature nocturne proposant 2 circuits un de 14 km et un autre de 29 km (le circuit de 29 km étant 2 boucles du 14 km).

Article 3. DATES ET HORAIRES

La course aura lieu le 2ème samedi de février. Les coureurs seront emmenés en peloton au départ qui sera donné à 18h30 au croisement de la rue des Limonières et du chemin rural dit de la haute montagne à Sézanne.

Article 4. PARTICIPATION

Le “Trail des Fondus” est ouvert à toute personne majeure (Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans) et médicalement apte à la pratique de la course à pied :

- les licenciés UFOLEP et FFA devront fournir une photocopie de leur licence,
- les non licenciés devront fournir obligatoirement un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied » datant de moins d'un an.

Article 5. PARCOURS

Départ

Le départ sera donné dans les vignes à la sortie de Sézanne. Les coureurs seront emmenés jusqu'au point de départ 15 minutes avant.

Respect

Les épreuves de 14 km et de 29 km sont des courses nature empruntant des chemins et des sentiers, cependant l'épreuve empruntant parfois des courts passages ouverts à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route.

Les nombreux sites, chemins et sentiers traversés ou empruntés sont soit privés, soit communaux, afin de rendre le parcours propre, les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter les propriétés. Il en est de même pour la faune et la végétation en place.

Responsabilité

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident. Nous mettrons bien sûr des personnes pour assurer votre sécurité.

Distances

Les distances des courses ont été prises avec une montre GPS, il se peut que votre instrument de mesure rajoute ou retire quelques mètres, ne nous en tenez pas rigueur. Si vous arrivez en fin de course avec un écart de plus de 2 km c'est que vous avez sûrement fait un léger détour...

Les plans des parcours sont consultables sur notre site : www.lesfondussezannais.fr

Article 6. INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent :

- Par courrier en remplissant le bulletin d'engagement (téléchargeable sur notre site) et à renvoyer accompagné du certificat médical et du chèque de règlement à l'adresse suivante avant le 1er février :

**Trail des Fondus
Jean AGRAPART
11 rue Linot Collot
51120 SEZANNE**

Renseignements : Jean Agrapart - 03 26 81 34 38

- Sur place jusqu'à 17h30 (avec une majoration de 2€)

**Maison des Sports
rue Aristide Briand
51120 SEZANNE**

En cas désistement d'un concurrent, les droits d'engagement ne seront remboursés que pour les forfaits annoncés 8 jours avant la date de l'épreuve, uniquement en cas de blessure (envoi d'un certificat médical) ou en cas de force majeure (nous consulter). L'organisation déduira un pourcentage du remboursement, pour les frais administratifs.

Article 7. ÉQUIPEMENT

Tout participant devra s'équiper en fonction des conditions météo du moment.

Attention : cette course est une épreuve qui se déroule de nuit et en hiver. les conditions météorologiques peuvent être extrêmes.

Pour cette raison, certains éléments sont obligatoires et entraîneront une disqualification en cas d'absence dans votre sac à dos :

- Téléphone portable avec le numéro du PC course déjà enregistré,
- Lampe frontale avec piles neuves,
- Réserve d'eau (d'1 litre minimum),
- Une couverture de survie,
- Un sifflet,
- Un vêtement chaud et sec (type polaire) en cas de blessure ou d'abandon,
- Crème ou Gel pour foulure.

Toute personne peut-être contrôlée durant la course.

Article 8. RAVITAILLEMENTS

Le Trail des Fondus est une épreuve en autosuffisance. Chaque concurrent doit donc prévoir son propre ravitaillement liquide et solide sur soi (camelback, ceinture porte-bidons...).

A l'arrivée, un ravitaillement est assuré et une buvette vous proposera d'autres boissons moins énergétiques mais tout aussi réconfortantes !

Article 9. SÉCURITÉ ET ASSURANCES

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. Lors des traversées de route ou lorsqu'il emprunte une portion de route, le coureur se doit de respecter le code de la route.

Des signaleurs seront présents à chaque traversée de routes.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 10. ABANDONS

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un commissaire de course ou un signaleur. Il devra remettre son dossard. L'organisation se chargera alors de le rapatrier le plus rapidement possible.

Article 11. ANNULATION

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, 2 possibilités de remboursements seront possibles :

- Soit la reconduction de votre inscription pour l'édition prochaine (pas de perte financière pour vous et un soutien pour notre épreuve).
- Soit un remboursement partiel de votre inscription (montant déterminé en fonction des frais d'organisation engagés avant l'annulation).

Article 12. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Les classements seront établis à l'issue des épreuves. Les 3 premiers de chaque course seront récompensés.

Article 13. DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images du Trail (photographiques et vidéo).